



Nouvelles codifications des postes: des grades qui dégradent !

Vous avez été nombreux à réagir à notre tract début avril concernant les IC et nous souhaitons partager les informations que vous nous avez transmises. Merci à celles et ceux qui ont joué le jeu.

- ➔ Nous vous invitons à aller voir votre nouvelle classification de poste exprimée en **grades** dans *PeopleSoft/libre service/Données d'emplois* et de le comparer à celle de vos collègues.

Les premiers constats montrent la même tendance: **toujours vers le bas et pas de logique !**

Exemple 1 : ancien groupe de poste 19 ==> nouveau grade 6
Exemple 2 : ancien groupe de poste 20 ==> nouveau grade 7
Exemple 3 : ancien groupe de poste 21 ==> nouveau grade 6

- ➔ Nous vous invitons aussi à demander à vos managers quels espaces salariaux sont associés à ces grades ainsi que les niveaux minimum pour passer IIIA ou IIIB.

Très peu de réponses sur ces points, néanmoins vos retours nous permettent d'estimer les seuils suivants :

Nouvelles conditions de passage IIIA : poste grade 8 minimum et salaire 57K€ minimum
Nouvelles conditions de passage IIIB : poste grade 9 minimum et salaire 77K€ minimum

Pour rappel les conditions 2010 étaient :

Passage IIIA : groupe de poste 19 minimum, salaire 53,8K€ minimum
Passage IIIB : groupe de poste 21 minimum, salaire 73,1K€ minimum

Cela signifierait que si vous n'avez pas un poste de grade au moins 8, vous ne pouvez pas passer IIIA.
Pour le IIIB il faut un poste de grade 9 minimum. D'autre part, quelles conséquences pour les personnes aujourd'hui IIIA ou IIIB qui se retrouvent dans des postes inférieurs à 8 ou 9 ?

Les conditions d'évolution se dégradent !

- ➔ En ce qui concerne les espaces salariaux, nous avons essayé de reconstituer les éléments sur le schéma au dos. Vous pourrez ainsi estimer votre position.

Bien entendu ces éléments proviennent de remontée de terrain, ils n'ont pas de caractère officiel, mais la Direction refusant toujours de nous informer nous vous invitons à continuer de nous transmettre : votre job code, votre ancien groupe de poste et votre nouveau grade.

La confidentialité sera de mise.

Vous pouvez le faire

- par courrier interne à l'adresse : syndicat FO, site 38 M7

- par mail : fo.seg@dbmail.com

- auprès de représentants **FO** locaux

- ➔ **Pour les OATAM : ça arrive. Restez vigilants**

Les groupes de postes des OATAM n'ont pas encore changé.

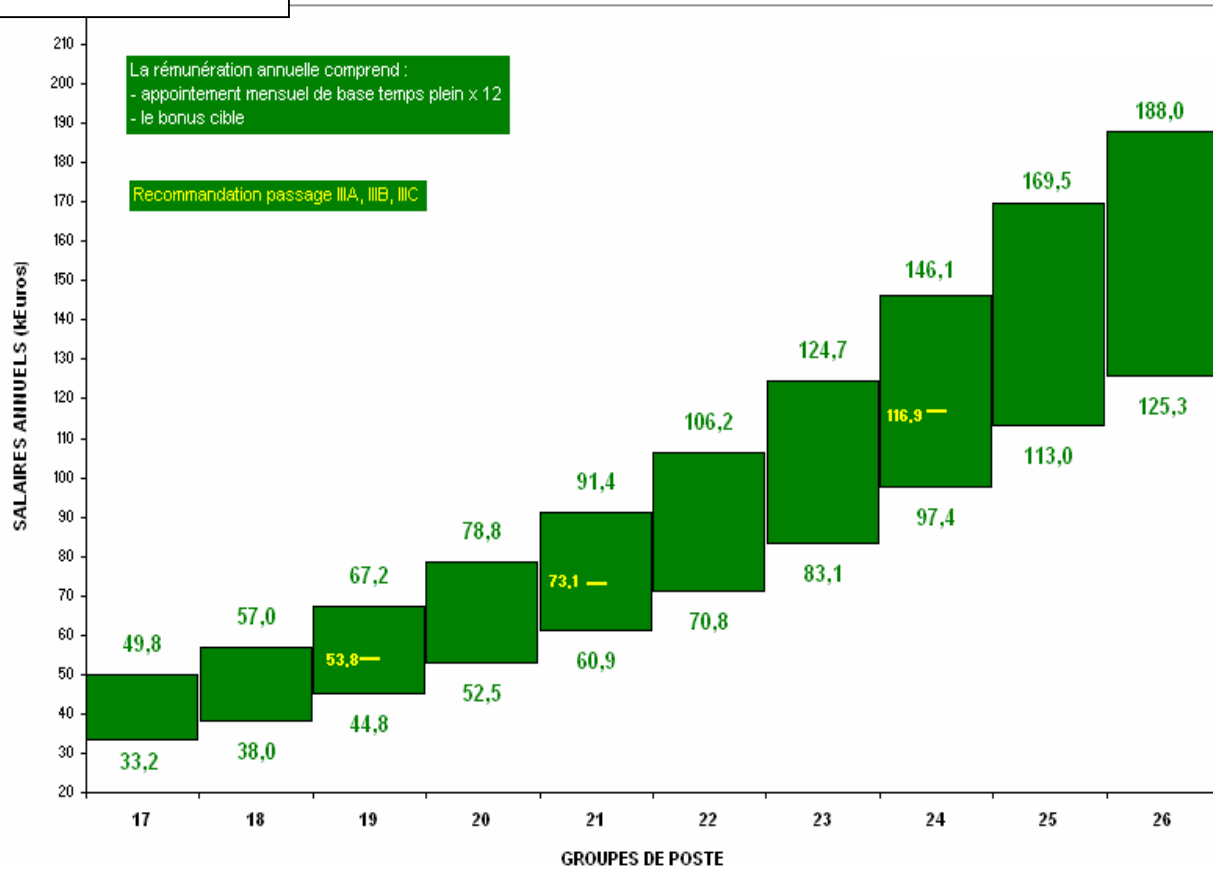
Ils restent exprimés en pas de 6 à 17.

A chaque pas correspondant un espace salarial, il y a donc aujourd'hui 12 espaces de salaire.

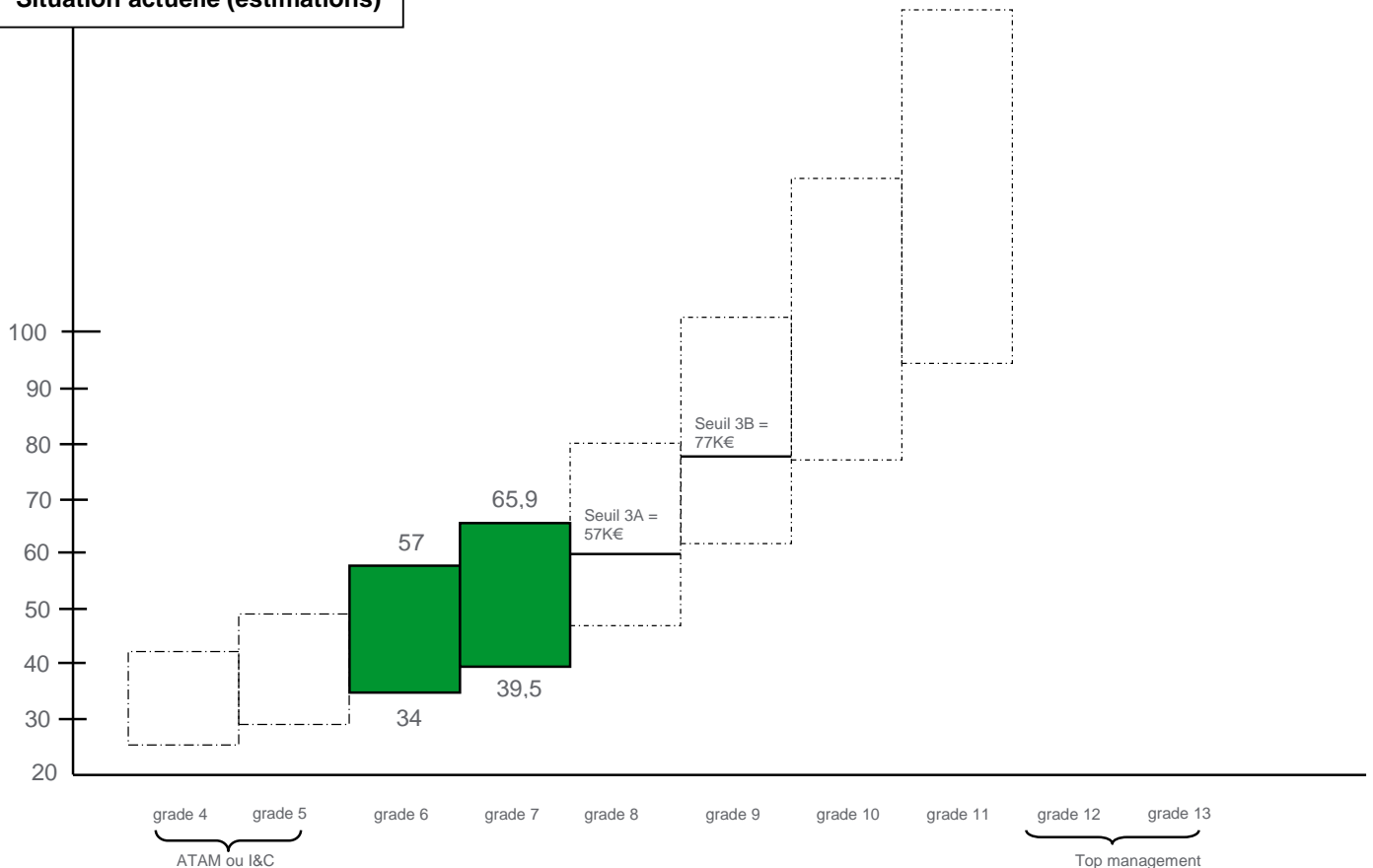
La Direction au travers du projet « compass » prévoit de les réduire prochainement à 4 !!!

ESPACES DE SALAIRES IC 2010 en K€

Ancienne situation



Situation actuelle (estimations)



FO c'est une équipe libre, indépendante, solidaire et compétente. Notre motivation: la recherche de l'efficacité au service de tous les salariés